



## Observatoire des Droits de l'Homme au Rwanda

---

### DÉCLARATION À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Paris le 10 décembre 2019

Le monde célèbre chaque 10 décembre la journée internationale des droits de l'homme. Tous ces droits sont interdépendants et tous contribuent à la dignité et la sécurité humaines lorsqu'ils sont respectés ou lorsque leurs violations sont sanctionnées.

Dans la déclaration du président de la Cour Pénale, il affirme que la CPI <sup>1</sup>: « aujourd'hui, s'associe aux peuples du monde entier pour marquer la Journée des droits de l'homme, commémorant l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme le 10 décembre 1948 » « que c'est un jour pour nous tous de défendre les droits de l'homme ».

*Il ajoute que « comme toujours, ce jour-là, nos pensées accompagnent les victimes de violations des droits de l'homme où qu'elles se trouvent dans le monde ; que La CPI existe précisément pour défendre fermement les droits de l'homme : en exigeant de rendre des comptes lorsque les violations prennent la forme de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre ou de crime d'agression - là où la CPI est compétente...Il appelle les jeunes du monde à se joindre à nous dans cette mission, pour un avenir meilleur et un monde plus sûr de respect des droits de l'homme. Plus précisément, nous les appelons à se joindre à notre appel à toutes les nations du monde à ratifier le Statut de Rome ou à y adhérer en priorité, afin d'étendre sa protection à l'humanité partout dans le monde. »*

La région des grands lacs africains vit actuellement des tensions causées par une mauvaise gouvernance entretenue dans les pays de cette région comprenant le Burundi, le Rwanda, la RDC, l'Ouganda et la Tanzanie. Cette mauvaise gouvernance est caractérisée par la corruption, la manipulation des constitutions ou des élections pour se maintenir au pouvoir ou à se faire élire à tout prix. Ces faits entraînent l'instabilité dans la région et des mouvements forcés des populations qui fuient les violations massives des droits de l'homme et leur impunité.

Ces mouvements forcés de populations mal gérés par les gouvernements et le UNHCR sont manipulés pour la déstabilisation des voisins et pour des intérêts inavoués des responsables des Etats de la région et de leurs parrains. Les tensions et les conflits passés et actuels de l'Est de la République Démocratique du Congo sont l'une des conséquences de cette mauvaise gouvernance.

Les massacres des populations et des réfugiés par l'armée rwandaise et les FARDC et par des groupes armés dénoncés dans le rapport UN Mapping<sup>2</sup> et les rapports réguliers et récents par

---

<sup>1</sup> <https://www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=20191210-stat-pres>: Déclaration du Président de la Cour pénale internationale, M. le juge Chile Eboe-Osuji, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, 10 Décembre 2019.

<sup>2</sup> [https://www.ohchr.org/documents/countries/cd/drc\\_mapping\\_report\\_final\\_fr.pdf](https://www.ohchr.org/documents/countries/cd/drc_mapping_report_final_fr.pdf) -



## Observatoire des Droits de l'Homme au Rwanda

---

les ONG sont la suite logique des graves violations des droits de l'homme et de l'impunité dans la région. Les crimes contre l'humanité pouvant être qualifiés de génocide, les crimes de guerre, les viols comme armes de guerre, le recrutement des enfants dans les armées (appelés au Rwanda et en Uganda les kadogo) commis par les armées nationales (Rwandaise, FARDC, ougandaise) et les groupes armés et, à travers eux, les commanditaires sont restés impunis. Les responsables des pays impliqués dans ces crimes et leurs commanditaires font tout ce qui est à leur pouvoir pour que ces dossiers ne soient pas jugés. Ils massacrent leurs concitoyens dans ces conflits en les qualifiant d'opposants et d'ennemis, étiquette qu'il rejetait hier avant leur prise du pouvoir.

L'ODHR saisit cette occasion pour alerter les peuples de la région et la communauté internationale sur ces crimes passés, sur le conflit actuel en RDC qui n'est pas assez médiatisé et sur les violations des droits de l'homme en cours parmi lesquelles les déplacements et les massacres des réfugiés et des populations à l'Est de la RDC.

L'ODHR demande aux responsables d'Etats régionaux d'arrêter de massacrer leurs citoyens et de régler la question des mouvements forcés des populations par le dialogue et la médiation. Seule la résolution pacifique des conflits internes et régionaux favorisera la reconstruction de la confiance dans l'autorité et l'éradication de la mauvaise gouvernance.

L'ODHR soutient les recommandations du rapport UN Mapping parmi lesquelles la création d'un Tribunal Pénal spécial pour la RDC que les responsables au pouvoir tentent de bloquer. Il faut juger les crimes restés jusqu'ici impunis. Il appelle enfin à la poursuite des responsables actuels qui ont commandité les crimes commis par les subalternes comme NTAGANDA Jean Bosco pour lesquels la CPI est compétente.

Pour l'ODHR

MUNYADILIKIRWA Laurent

Président